

Envoyé en préfecture le 28/06/2023 Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 216(1) -

ID: 059-215903758-20230626-2023_CM_799-DE

VILLE DE MARCHIENNES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 Juin 2023

Nombre de Conseillers	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures,
En exercice : 27	
Qui ont donné procuration : 6	Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des
Présents : 21	élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte
Qui ont pris part au vote : 27	de la Mairie conformément à la loi.
QUORUM: 15	
Date de la convocation 19.06.2023 Date d'affichage 19.06.2023	PRÉSENTS: Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN
	ABSENT: ABSENTS EXCUSÉS: Mmes Sévérine FRACKOWIAK, Mélanie DELANNOIS, Martine DELZENNE, Ms Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD, Mme Séverine FRACKOWIAK à M. Carole HURIAU, Mme Martine DELZENNE à Mme Catherine KOPEC, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Cathy NOTOT-GOS SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme Carole HURIAU

Délibération n° 47/2023/CM/CM

Objet: N°47-2023-CM-CM - Subvention 41e RT - Opération « avec nos blessés » 2023

Monsieur Laurent Martinez, 1^{er} adjoint et adjoint aux finances informe l'Assemblée délibérante que la municipalité a été saisie par le capitaine LEROY commandant la 5^{ème} compagnie du 41 : régiment de transmission afin de solliciter une subvention dans le cadre de l'Opération 2023 « avec nos blessés » Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'attribuer une subvention de 500€ pour cette opération
- > De dire que cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif 2023

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour: 27 voix - Contre: 0 - Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Claude MERLY